

Sentiers de vélo sur neige

Période : 15 décembre au 15 mars
Sur sol gelé ou enneigé seulement



Merci de respecter les sentiers et la nature



Demeurer sur les sentiers



Utiliser les poubelles



Maintenir son chien en laisse



Circuler en véhicule à moteur



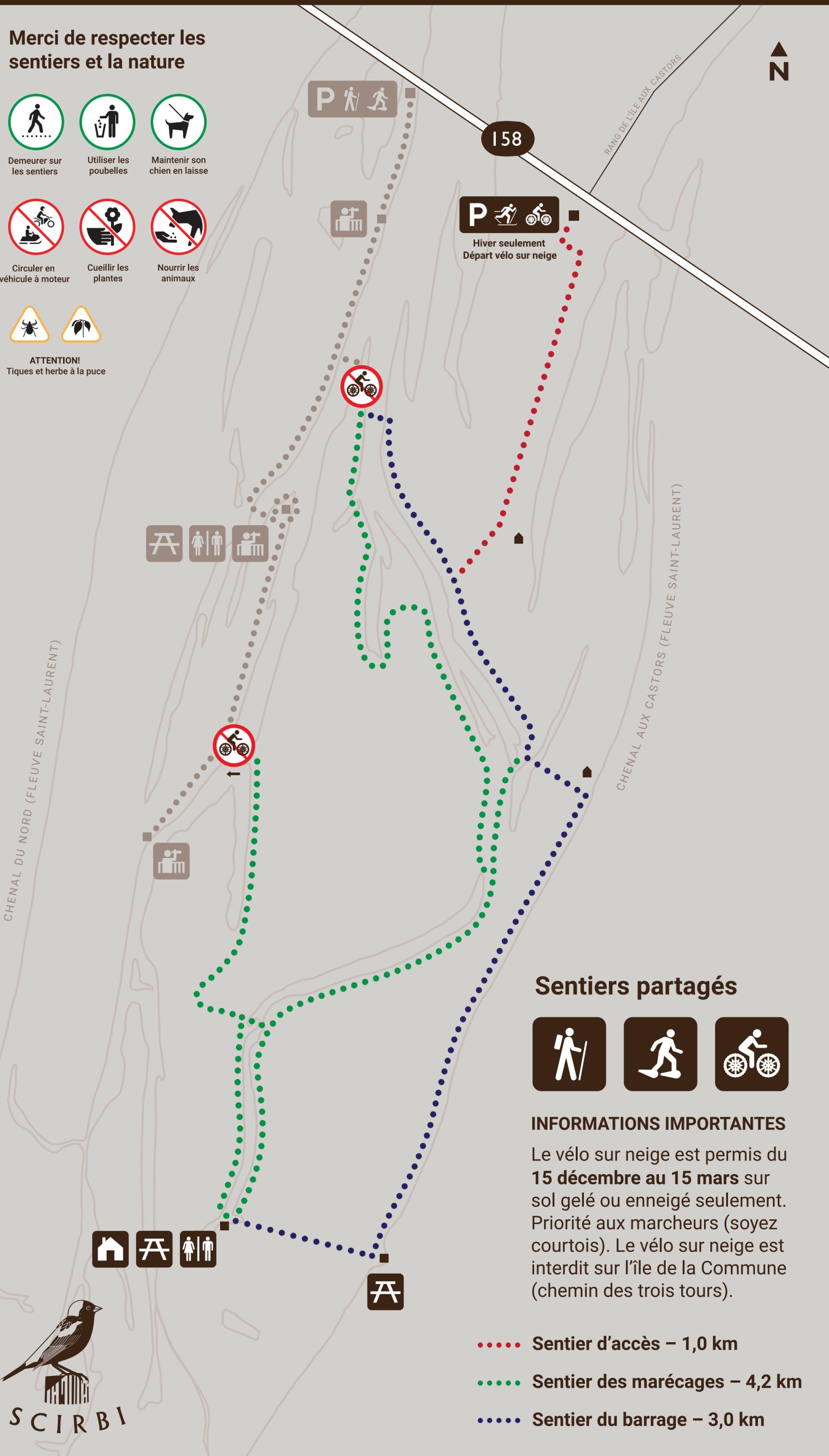
Cueillir les plantes



Nourrir les animaux



ATTENTION!
Tiques et herbe à la puce



Sentiers partagés



INFORMATIONS IMPORTANTES

Le vélo sur neige est permis du **15 décembre au 15 mars** sur sol gelé ou enneigé seulement. Priorité aux marcheurs (soyez courtois). Le vélo sur neige est interdit sur l'île de la Commune (chemin des trois tours).

..... Sentier d'accès – 1,0 km

..... Sentier des marécages – 4,2 km

..... Sentier du barrage – 3,0 km



SCIRBI